



### PLANS D'AMÉNAGEMENT PARTICULIER

**Délimitation des plans d'aménagement particulier "quartier existant"**

- QE\_ER - espace résidentiel
- QE\_EV 1 - espace villageois 1
- QE\_EV 2 - espace villageois 2
- QE\_E - équipements
- QE\_A - activités
- QE\_L - sports et loisirs (L 1, L 2, L 3.1, L 3.2, L 3.3, L 4, L 5)

**Zones destinées à être urbanisation (non soumises au plans d'aménagement particulier "quartier existant")**

### PLANS D'AMÉNAGEMENT PARTICULIERS "QUARTIER EXISTANT"

MODIFICATION CONFORMÉMENT À LA "LOI MODIFIÉE DU 19 JUILLET 2004 CONCERNANT L'AMÉNAGEMENT COMMUNAL ET LE DÉVELOPPEMENT URBAIN"

Délimitation de la modification ponctuelle du PAP QE

Ref. n°:	
Avis de la Cellule d'Évaluation	
Vote du Conseil Communal	
Approbation du Ministre de l'Intérieur	

PCN 2018 - ORIGINE CADASTRE; DROITS RESERVES A L'ETAT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES

BD-LTC vs. 3.0 2007 - ORIGINE CADASTRE; DROITS RESERVES A L'ETAT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES

**Concept Conseil Communication**  
en urbanisme, aménagement du territoire  
et environnement

CO3 s.à r.l.  
3, bd. de l'Albette  
L-1124 Luxembourg  
Tel.: (+352) 26 68 41 29  
Fax: (+352) 26 68 41 27  
Mail: info@co3.lu

Maitre d'ouvrage: Administration communale de Parc Hosingen

Projet: Modification ponctuelle du Plans d'Aménagement Particulier "Quartier Existant"

Objet: Extrait du PAP "Quartier existant" modifié - localité de Neidhausen, "An der Gaass"

Modifications	de	Date	Ind.
-	-	-	-

Echelle: 1 / 2.500 Plan n°: 1208\_04\_16\_III

Indice: - Date: 23.09.2022

Élaboré: N. Mace Contrôlé: C. Rabe Validé: U. Truffner

Chaque révision annule et remplace les plans précédents. Ce plan ne peut être transmis à un tiers sans l'autorisation de l'auteur. Ce plan ne peut être reproduit, même partiellement sous quelque forme que ce soit (photocopie, colque, ou tout autre procédé) sans l'autorisation de l'auteur.